



## plus value en cas de donation succession par le biais d'une sci

Par **manolita**, le **13/07/2021** à **08:09**

Bonjour, nous envisageons de transmettre notre maison principale à nos enfants (en nous gardant l'usufruit) par le biais d'une sci. Je sais que dans le cas d'une donation il n'y a pas de plus value. Mais si jamais nos enfants avaient dans l'idée de vendre cette maison à notre décès, auraient-ils une plus value à payer, sachant que cette maison est notre maison principale depuis 27 ans ?

Qu'en est-il si au moment de la vente nous n'y habitons plus en résidence principale (nous la louons par exemple) : y aura t-il une plus value à payer pour nos enfants ?

Merci d'avance pour votre aide.